



DÉCISION N° 2024-009

Service Achats et
Commande PubliqueSIGNATURE DU CONTRAT DE LOCATION ET MAINTENANCE DE LA
MACHINE A AFFRANCHIR LE COURRIER

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler le contrat de location et entretien de la machine à affranchir le courrier pour les besoins de la collectivité arrivant à terme le 19 novembre 2024 ;**CONSIDÉRANT** que la société DOC'UP propose une machine neuve pour un loyer moins élevé, une flamme publicitaire offerte, la maintenance du matériel et des frais de connexion au serveur offerts avec une facturation débutant 6 mois après la livraison du matériel.

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 091-219106853-20240229-DC_2024_009-CC

S²LO**DÉCIDE****Article 1 : D'APPROUVER** le contrat suivant :

Référence	2024-05	Contrat de location et de maintenance de la machine à affranchir	
Titulaire	Raison sociale	DOC'UP	
	Adresse	20 rue d'Arras – 92000 NANTERRE	
	SIRET	444 639 652 00031	
Tarif	685,00 € HT	822,00 € TTC	
Modalités de paiement	Loyer annuel payable terme à échoir à réception de facture		
Nature des prix	<input checked="" type="checkbox"/> Forfaitaires	<input type="checkbox"/> Unitaires	<input type="checkbox"/> Révisibles
Durée du marché	60 mois à compter du 01/01/2025		

Article 2 : DE SIGNER tous les documents contractuels s'y rapportant.**Article 3 : DE PAYER** les dépenses sur le chapitre 011 du budget.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le préfet de l'Essonne.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 29 février 2024

Le Maire,



Gilles FRAYSSE